



MAIRIE de
Crêches-sur-Saône

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 071-217101500-20251215-2025_48-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du lundi 15 décembre 2025

En exercice : 23

Présents : 17

Excusés : 1

Absents : 5

Date de la convocation :

10/12/2025

Président de séance :

Michel BERTHET

Secrétaire de séance :

Jean-Luc PAQUELIER

Rapporteur : Jean-Luc

PAQUELIER

N° interne de l'acte : 2025-48

lundi 15 décembre 2025, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Michel BERTHET .

Membres présents :

Jean Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Ludivine DE OLIVEIRA LEONES, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Annick GUYON (donne pouvoir à : Céline CARREIRO)

Membres Absents :

Federico BIANCHINO, Patrice DUPONT, Ludovic MORAND, Coralie SANGOY-LUTAUD, Anne-Sophie MANIGAND

Objet: Avenant n°2 au marché M2022-020 pour la Mission de Contrôle Technique.

Travaux relatifs à la construction d'un restaurant scolaire, d'une bibliothèque et d'une voirie centrale aménagée. Plus-value pour augmentation des honoraires de contrôle technique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet construction d'un restaurant scolaire, d'une bibliothèque et d'une voirie centrale aménagée ;

Vu la proposition d'avenant n°2 au marché de « Contrôle Technique » concernant l'ajout de la mission ATTH à l'achèvement des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** l'avenant n°2 au marché de Contrôle Technique d'un montant de 700.00 € HT (tva 20,64 %) portant à 19 700,00 € HT le nouveau montant du marché.
- **D'autoriser** la SEMA71, en sa qualité de mandataire du maître d'ouvrage, à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc PAQUELIER

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,
Michel BERTHET